

ture devint générale, non seulement dans la Caroline du Sud, mais dans tous les autres Etats du Sud.

Le riz cultivé dans la Caroline du Sud, appartient à l'espèce des basses terres; les rizières sont établies dans les marais et les terres contigues aux rivières soumises à l'influence des marées et situées un peu au-dessus du point de démarcation des eaux salées et fluviales; les plantations près de ces rivières sont parfaitement nivelées et soumises à l'irrigation la plus complète; elles remplacent graduellement les rizières établies dans les marais de l'intérieur. Le riz cultivé dans la Louisiane appartient également à l'espèce des basses terres, et est d'une qualité excellente quoique inférieure à celle du riz de la Caroline du Sud, cette infériorité est probablement due en grande partie à la manière défectueuse dont on s'occupe de sa culture.

Le grain étant arrivé à maturité, la plante est fauchée et soigneusement étalée sur le chaume. Elle y reste pendant un jour, afin de lui permettre de sécher complètement, une fois sec on en fait des bottes que l'on rassemble en moyettes comme le blé, et si le riz n'est pas battu sur le champ même, on le forme en meules dans la cour de la ferme. Le battage n'enlève que de la balle extérieure, celle intérieure ou pellicule reste attachée au grain, qui une fois battu et vanné doit passer au moulin pour être décortiqué, c'est-à-dire, débarrassé de cette enveloppe. Dans cet état il est commercialement connu sous le nom de *Paddy*.

Les opérations de la décortication du riz sont nombreuses, délicates et exigent un matériel coûteux, aussi les planteurs préfèrent-ils faire nettoyer leur riz au moulin que d'établir eux-mêmes les appareils nécessaires.

Le riz est premièrement passé entre deux lourdes meules de pierre, tournant très rapidement et enlevant par leur action une partie de la balle, laquelle est conduite au dehors des bâtiments au moyen de courants d'air; une disposition spéciale de tuyaux conduit le grain dans de grands mortiers où il est frappé pendant un certain temps, par de très lourds filons garnis de fer. De ces mortiers le grain est transporté au moyen d'élevateurs dans des ventilateurs qui séparent le grain de la balle et de là aux trieurs mécaniques qui le divisent en trois qualités commercialement dénommées gros, moyen et petit, suivant le volume du grain.

Le riz non brisé pendant ces différentes opérations est alors poli; pour cela on le fait passer entre des claies, garnies de toiles métalliques et de peaux de mouton, mues verticalement à une vitesse considérable, au sortir de cet appareil, le grain possède cette couleur blanche perlée sous laquelle le commerce le présente. De l'appareil à polir, le grain tombe directement dans des tonneaux

tournant lentement et frappés sur les deux côtés par de lourds marteaux, à seule fin de les remplir aussi régulièrement et d'une façon aussi compacte que possible, ces tonneaux contiennent environ 600 livres de riz.

Le riz brisé dans les différentes opérations du décortiquage est aussi bon que le riz entier, si on a pris le soin de le nettoyer complètement. Le "petit" riz est quelquefois converti en farine, et sous cette forme est employé à la falsification de la farine de blé, dans le but de rendre cette dernière plus blanche. Le riz qui forme comme nous l'avons dit, la nourriture spéciale et presque exclusive d'une grande partie du genre humain, n'entre dans la consommation américaine qu'à l'état auxiliaire et fantaisiste sous la forme de soupes, puddings, gateaux etc.; sa digestion facile, en fait un excellent article de diète pour les malades et les convalescents. Suivant Bracannot, la composition chimique du riz de la Caroline est: Amidon 85.07, gluteau 3,6\$, gomme 0.71, sucre cristallisable 0.29, huile fixe 0.13, fibre végétale 4.80, eau 5.00, matières salines 0.40. Dans certaines parties de l'Orient, on emploie le riz à la fabrication du vin et des liqueurs fermentées. L'eau de vie qui en provient est connue sous le nom de d'Arrack. Les Etats-Unis suivant les derniers documents importaient annuellement 59,414,749 livres de riz valant \$1,547,697 et en exportaient 12,352,330 livres représentant une valeur de \$342,894. Au Canada l'importation a été en 1881 de 12,639,795 livres, valant \$308,649 et l'exportation de 38,976 lbs. d'une valeur de \$938.

LA BANQUE DU PEUPLE

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque du Peuple a eu lieu dans les bureaux de la banque lundi après-midi. On remarquait au nombre des personnes présentes M. M. C. S. Cherrier, Pêchevin Grenier, Geo. Brush, A. Prévost, Wm Francis, J. Leclair, P. M. Galarneau, directeurs et M. F. E. Galarneau, L. Perrault, F. E. Gilman, J. O. Gravel, H. Prévost, C. A. Geoffron, R. A. Shepherd, Candide, Roy, L. Huot, E. Jones, Hill, Préfontaine, Lamothe, J. B. Sancer, W. Simpson, etc.

A l'ouverture de la séance M. C. S. Cherrier fut appelé à présider la réunion et fit un exposé clair et lucide des affaires de la banque. Il dit que les opérations pendant l'année qui vient d'expirer avaient été très florissantes et que les actionnaires ne pouvaient que se féliciter des résultats obtenus.

En l'absence de M. A. A. Trottier, caissier, retenu chez lui par une grave indisposition, M. J. S. Bousquet, comptable de la banque, fut nommé secrétaire de l'assemblée et donna lecture du rapport suivant indiquant les opérations de l'année.

PASSIF.

Montant du capital payé.....	\$1,600,000 00
Montant de billets de banque en circulation.....	173,222 00
Montant des dépôts ne portant pas intérêt.....	1,073,621 07
Montant des dépôts portant intérêt.....	587,448 53
Montant des dividendes non réclamés.....	8,181 37
Montant des profits jusqu'à ce jour, toutes dépenses déduites.....	201,436 22
Comprenant profits et pertes.....	\$120,000 00
Comprenant contingent.....	49,436 22

Comprenant le dividende	
No 74.....	32,000 00
Payable le 6 mars 1882.....	201,436 22
Balances dues aux autres banques ou banquiers.....	57,129 14
	\$3,696,338 33

ACTIF.

Montant des billets escomptés et autres dettes à la banque, les balances dues aux autres banques non incluses.....	\$3,184,081 51
Montant des hypothèques et jugements.....	34,231 67
Montant des propriétés foncières.....	80,953 20
Montant dû par d'autres banques ou banquiers.....	45,904 58
Montant en espèces, en or et en argent.....	30,678 72
Montant des billets de la Puissance.....	99,280 00
Montant de billets de banque et chèques de banques incorporées dans la Puissance.....	221,258 65
	\$3,696,338 33

Communication est ensuite donnée du rapport des auditeurs qui se lit comme suit:

RAPPORT DES AUDITEURS

Aux actionnaires de la Banque du Peuple

Nous soussignés, nommés à votre dernière assemblée général annuelle, avons l'honneur de faire rapport qu'après avoir fait un examen complet et détaillé des livres et valeurs, en un mot, après avoir pris connaissance de l'actif et du passif de la corporation de la Banque du Peuple, nous déclarons avoir trouvé le tout tenu régulièrement et méritant votre approbation.

Nous approuvons aussi le bureau de direction d'avoir déclaré le dividende au taux de 2 0/0 en septembre dernier, comme aussi nous l'approuvons d'en payer un semblable pour le semestre courant.

Les opérations de l'année ont été très satisfaisantes, quoique les dividendes ne soient pas augmentés, et nous croyons être les interprètes des actionnaires en approuvant le bureau de direction de suivre l'administration sage de refaire le fonds de réserve qui a été affecté par les dernières années de crises, avant que d'augmenter le taux des dividendes.

Le tout respectueusement soumis.

C. G. HILL,
T. PRÉFONTAINE,
P. LAMOTHE.

Mr. L. Perrault propose, secondé par Mr. J. O. Gravel, l'adoption du rapport; cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mr. Gilman propose ensuite, secondé par le Capt. Shepard, que des remerciements soient votés au président, directeur, caissier, et autres officiers de la Banque; adopté.

Après quelques remarques de l'échevin Grenier, sur la proposition de Mr. Perrault, secondé par Mr. Lucien Huot, Mess. C. G. Hill, P. Lamothe, et Gilman, sont nommés auditeurs pour l'année prochaine.

Après l'expédition de quelques affaires de routine la séance est levée.

On dit que M. Joseph Dion, jr., marchand de fer à Quebec a suspendu ses paiements.

MM. W. J. Peters & Cie contracteurs de Quebec ont fermé leur établissement pour s'en aller s'établir à Winnipeg.

M. Joseph P. Lord, petit marchand de St-François du Lac est en faillite et offre à ses créanciers 25c dans la piastre avec du délai. Son actif est de \$374.79 et son passif de \$539.97.

M. Saxton Bélanger, marchand de Portneuf, qui avait commencé les affaires dans le printemps 1881 et qui était autrefois agent à Portneuf pour M. O. N. Fréchette de Batiscan est en faillite et a composé à 35c dans la piastre avec ses créanciers.